



# ACCUEIL DE LOISIRS DE COUTERON 3 / 13 ANS FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## Vacances de Printemps 2020

Ce document est à faire parvenir au Secrétariat du CSC à partir du :

**Mardi 17 mars 2020 pour les habitués**

(Plus de 5 jours depuis l'été 2019)

**Mardi 24 mars 2020 pour les occasionnels et nouveaux.**

PARENT Nom : .....

Prénom : .....

Adresse Mail : .....

ENFANT Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Age : ..... ans

N° D'ORDRE :	
Enregistré par :	
DATE DE RECEPTION	
le .... / .... / 2020 .... H ....	
Par Mail <input type="checkbox"/>	Par Courrier <input type="checkbox"/> Direct <input type="checkbox"/>
cadre réservé au Secrétariat	

RÉGIME ALIMENTAIRE : SANS PORC  VÉGÉTARIEN  PAI

### Comment remplir ma fiche ?

A partir de janvier, vous allez pouvoir être facturés au réel de ce que vous réservez.

Pour cela remplissez méticuleusement les tableaux de réservations ci-dessous.

Jusqu'alors, pour votre enfant qui restait la journée, vous cochiez matin, repas et après-midi. Dorénavant vous allez pouvoir cocher l'horaire auquel vous allez l'amener, par exemple : 8h30, et l'horaire auquel vous allez venir le chercher, par exemple : 17h00. Vous serez dans ce cas précis facturés pour 8h30 de présence au lieu d'un forfait de 11h. C'est donc une facturation plus juste en fonction de vos besoins réels d'accueil. Il en est de même avec les demi-journées avec ou sans repas. Attention, toute demi-heure d'arrivée ou de départ en dehors des horaires réservés vous sera facturée. A cela s'ajoute le repas à 3,79 €. Les enfants ne peuvent être inscrits uniquement au repas (11h30-13h30).

### EXEMPLE

	Horaires d'arrivée					Horaires de départ						
	7h30	8h00	8h30	9h00	11h30	13h30	11h30	13h30	17h00	17h30	18h00	18h30
Mercredi 8 janvier			X						X			
Mercredi 15 janvier		X					X					

Le mercredi 8, votre enfant resterait à la journée de 8h30 à 17h00 soit 8h30 de présence facturée

Le mercredi 15, il resterait sur la demi-journée sans repas, de 8h à 11h30, soit 3h30 de présence facturée

### 1ère Semaine - Du 14 au 17 Avril

	Horaires d'arrivée					Horaires de départ						
	7h30	8h00	8h30	9h00	11h30	13h30	11h30	13h30	17h00	17h30	18h00	18h30
Lundi 13 avril	<b>FERIE</b>											
Mardi 14 avril												
Mercredi 15 avril												
Jeudi 16 avril												
Vendredi 17 avril												

### 2ème semaine - Du 20 au 24 Avril

	Horaires d'arrivée					Horaires de départ						
	7h30	8h00	8h30	9h00	11h30	13h30	11h30	13h30	17h00	17h30	18h00	18h30
Lundi 20 avril												
Mardi 21 avril												
Mercredi 22 avril												
Jeudi 23 avril												
Vendredi 24 avril												

VOIR AU DOS →

**NAVETTE / RAMASSAGE - Choisir le même arrêt le matin et soir**

RAMASSAGE ALLER	Matin	ARRETS	NAV Arrêt
	8h08	Marcel Pagnol	
	8h12	Niollon	
	8h15	Malherbes	
	8h18	Roi René	
	8h23	Arts & Métiers	
	8h30	Daudet	
	8h38	Bellegarde	
	8h40	3 Moulins	
	8h43	Beisson pharmacie	
	8h48	Bellevue Solari	
	9h00	Arrivée Couteron	

NAVETTE RETOUR	Soir	ARRETS	NAV Arrêt
	17h00	Départ Couteron	
	17h15	Bellevue Solari	
	17h18	Beisson pharmacie	
	17h20	3 Moulins	
	17h27	(Sextius) Rotonde Bonaparte	
	17h30	Malherbes	
	17h32	Roi René	
	17h37	Arts & Métiers	
	17h45	Daudet	
	17h54	Bellegarde	
	18h02	Marcel Pagnol	

**Consulter le règlement intérieur pour les conditions d'annulation.**

**ATTENTION !**

**- Pour les habitués : 3 possibilités de nous adresser ce formulaire**

Par mail, à partir du **lundi 20h**, à l'adresse "[reservation@cscdavin.fr](mailto:reservation@cscdavin.fr)",  
courrier ou dépôt direct au secrétariat du CSC (8h30) aux dates détaillées ci-dessus.

**- Pour les Nouveaux et occasionnels :** Dépôt au secrétariat du CSC aux dates détaillées ci-dessus.

**En raison du nombre limité de place, l'inscription à l'Accueil de Loisirs ne sera définitive qu'après :**

- Vérification et/ou mise à jour du dossier de l'enfant ( fiche sanitaire, pièces obligatoires, impayés...)
- Confirmation des disponibilités par le secrétariat du CSC selon l'ordre d'arrivée et les places disponibles
- Dépôt du **chèque** de règlement dans la semaine suivant la confirmation (sous d'annulation de la réservation)
- Les inscriptions supplémentaires au cours du trimestre devront-êtres réglées le jour même, et les dépassements seront facturés ultérieurement.

**- Pour rappel : Les différentes adresses mail du centre Socio-Culturel ML Davin, pour nous contacter**

→ [contact@cscdavin.fr](mailto:contact@cscdavin.fr) : Pour contacter le CSC Davin

→ [Reservation@cscdavin.fr](mailto:Reservation@cscdavin.fr) : Pour les inscriptions à l'ALSH

→ [annulation@cscdavin.fr](mailto:annulation@cscdavin.fr) : Pour annuler des jours à l'ALSH, selon le calendrier et modalités communiqués

*Les inscriptions de dernière minute devront se faire directement au secrétariat*

**AUCUN ENFANT NE SERA ACCEPTE PAR LES ANIMATEURS SANS ÊTRE A JOUR DE SON INSCRIPTION.**

**Date:**

**Signature :**